



Assemblée générale

Distr. générale
12 juillet 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Point 71 a) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits humains : application des instruments relatifs aux droits humains

Coopération avec l'Organisation des Nations Unies, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits de l'homme

Note du Secrétariat

1. Le Conseil des droits de l'homme, au paragraphe 15 de sa résolution [54/24](#), adoptée le 12 octobre 2023, a invité le Secrétaire général ou la Secrétaire générale à soumettre à l'Assemblée générale, à partir de sa soixante-dix-septième session, le rapport qu'il ou elle lui présente sur la coopération avec l'Organisation des Nations Unies, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits de l'homme.
2. Le rapport devant être soumis au Conseil des droits de l'homme à sa cinquante-septième session est publié sous la cote [A/HRC/57/60](#). Le Secrétariat a donc l'honneur de renvoyer l'Assemblée générale à ce rapport.

* [A/79/150](#).

